Image not found or type unknown

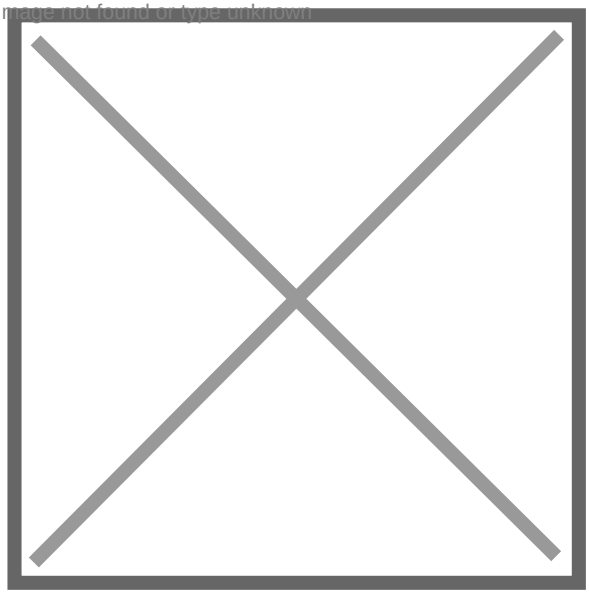

Indemnisation apres accident vie privee

Par **thierry schmitt**, le **21/02/2009** à **10:58**

bonjour,

en promenant les chiens d'un ami, ces derniers m'ont fait tombé : poignet fracturé en 2 endroits avec hospitalisation et 6 semaines d'arrêt de travail.

Apres premiers contacts avec l'assurance du proprietaire des animaux :refus de prendre en charge l'indemnisation de l'accident car il y a transfert de responsabilté.

Mon assurance , elle refuse de prendre en charge car considére que je suis le responsable donc non indemnisable.

Y a-t il une solution afin que je sois indemnse car ma perte de salire sera trés importante et me placera dans une situation difficile ?

merci de votre reponse

Par **chaber**, le **21/02/2009** à **13:59**

bonjour,
Chacun des assureurs a raison.
Les chiens sont sous votre garde et vous devez en assumer la responsabilité
Partant du principe que l'on ne peut se causer un dommage à soi-même, selon les art 1382 et suivants du code civil, nul ne pourra intervenir.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés